

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2022**  
~~~~~

ÉTUDE MOBILITÉ ET PLAN-GUIDE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS
OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 novembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Chantal DUMAS à Mme Roxane MARC, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, M. Pascal DELIEUZE à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Excusés

Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU ensemble, la délibération du 21 juin 2021 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) du 23 mai 2022 sur l'instauration d'un fonds de concours Petites villes de demain et bourg-centre ;

CONSIDERANT la délibération du conseil municipal de Saint-André-de-Sangonis n°2022-06-22/21 d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Banque des territoires au titre du programme Petites villes de demain (PVD) et de la CCVH au titre de son fonds de concours PVD – bourgs centres,

CONSIDERANT la priorité donnée, dans le programme Petites villes de demain, à la question des mobilités, de la transition écologique et des espaces urbains,

CONSIDERANT que la demande s'inscrit pleinement dans le projet de la commune, qui vise à redonner de l'attractivité, de la cohérence et de la lisibilité à son fonctionnement urbain,

CONSIDERANT que la demande s'inscrit pleinement dans le règlement d'attribution du fonds de concours « Petites villes de demain - bourgs centres » de la CCVH,

CONSIDERANT le plan de financement de l'étude ci-dessous,

Banque des territoires	40 %	15 400 €
CCVH	30 %	11 550 €
Commune	30 %	11 550 €
Montant total HT	100 %	38 500 €

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la demande de sollicitation du fonds de concours Petites villes de demain – bourgs centres de la commune de Saint-André-de-Sangonis pour un montant de 11 550 €,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des démarches utiles à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3030
Publication le 22/11/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 22/11/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221121-9819-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président
de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

DEPARTEMENT DE L'HERAULT / COMMUNE DE SAINT ANDRE DE SANGONIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-06-22/21

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Absents : 1

Le vingt-deux juin deux-mille vingt-deux,

Le Conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS (Hérault) étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre GABAUDAN, Henry MARTINEZ, Roxane MARC, Yannick VERNIERES, Chantal DUMAS, Didier CARAYON, Serge HODEE, Christine SANCHEZ, Luidgi CARO, Laurent BERNADOU, Clémence OFFEN, Sylvain MAZET, Marie Héléne GOETZ, Annie BLANES, Jean-Yves WINUM, Wilfrid MBILAMPINDO, René GARRO, Jean-Louis CEREZUELA, Jacqueline VERDU, Yves GUIRAUD, Lydia BRAILLY, Flavien BOTTINELLI

Membre(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Tiphanie RUIZ a donné procuration à Christine SANCHEZ, Marie-Hélène CAZEVIEILLE a donné procuration à Didier CARAYON, Jean-Christophe NOUGAREDE a donné procuration à Henry MARTINEZ, Edith MARTIN a donné procuration à Chantal DUMAS, Murielle THERMEA a donné procuration à Jean-Louis CEREZUELA, Edwige GENIEYS a donné procuration à Lydla BRAILLY

Membre(s) absent(s) : Julien MASSEBIAU

Secrétaire : Clémence OFFEN

Service instructeur : finances

OBJET : ETUDE DE MOBILITE

Le Maire certifie :

- que la convocation du Conseil municipal avait été faite le : 14 juin 2022

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 28 juin 2022

Jean-Pierre
GABAUDAN,
Maire



Vu l'article II de l'article L. 1111-10 du CGCT,

La ville de Saint André souhaite faire évoluer ses aménagements urbains et favoriser la mobilité. Elle a lancé une consultation pour mener une étude mobilités et plan guide. Celle-ci a pour objectif de repenser globalement l'organisation de la commune, planifier et articuler l'ensemble de ses projets d'équipements et de réhabilitation d'espaces publics.

La démarche s'inscrit dans le cadre du programme Petites villes de demain, dans lequel la commune s'est engagée avec la commune de Gignac. L'objectif est de redonner de l'attractivité, de la cohérence et de la lisibilité au fonctionnement de la commune, pôle central sur son territoire.

L'échelle de la commune permet aussi d'envisager une réelle marche de progrès en matière de déplacements non motorisés.

Le montant HT de l'étude est de 38.500€ HT

Le modèle de plan de financement est exposé ainsi :

Co-financeurs	Montant de la subvention demandée HT	Taux souhaité
Banque des territoires via la Région	15.400€	40
CCVH	11.550€	30
Commune	11.550€	30
TOTAL	38.500€	100

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré par 23 voix pour et 5 abstentions des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières afférentes

Jean-Pierre GABAUDAN
Maire

